

Budget prévisionnel (recettes/dépenses) - Annexe 4

	Pris en charge par le pouvoir local	Pris en charge par le partenaire suivant :	Pris en charge par le partenaire suivant :	Sollicité ou pris en charge par le pouvoir subsidiant suivant :	Sollicité ou pris en charge par le pouvoir subsidiant suivant :	Sollicité auprès de la Communauté française
Dépenses						
<i>Frais de personnel :</i>						
. salarié						
. non salarié						
<i>Frais de fonctionnement :</i>						
. <i>Frais d'administration</i>						
. <i>Frais d'exploitation (charges)</i>						
. <i>Frais d'aide technique :</i>						
- <i>Matériel informatique :</i>						(< 2.500 EUR)
- <i>Mobilier, matériel audiovisuel ou téléphonique :</i>						(< 1.000 EUR)
. <i>Frais de documentation</i>						
. <i>Frais de production de documents et d'outils</i>						
. <i>Frais de formations, de colloques et de réunions</i>						
. <i>Frais de missions (déplacements,...)</i>						
Total ¹ :						
Total global des dépenses						
Recettes						
Moyens propres (dont les recettes éventuelles liées au projet - à détailler)						
Apports du partenaire suivant :						
Apports du partenaire suivant :						
Recettes attendues du pouvoir subsidiant :						
Recettes attendues du pouvoir subsidiant :						
Subvention demandée à la Communauté française						
Total global des recettes						

¹ Le total des dépenses de chacune des colonnes sera a priori en équilibre avec le total des recettes de ces mêmes colonnes. Le total des dépenses égalera le total des recettes